

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2018

❧❧❧

Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, M. Pierre SERENA,
M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT,
M. Clément SERVAT, Adjoint,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, M. Philippe CIER,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Patrick MAILLET, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à Mme LE MOIGNIC-GOUSSIES Leïla.
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Clément SERVAT.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Maïté POTIN.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Henriette BONNET.
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.
Mme Anne BARBET donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 33

Monsieur André VIGNOT a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

16 - CENTRE D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE : INDEMNISATION

Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES rappelle que l'Organisme de Gestion des Foyers d'Amitié (OGFA) gère un Centre d'Accueil de demandeurs d'Asile (CADA) dans des locaux appartenant à la Ville d'Oloron Sainte-Marie. Au titre de la création de 25 places en CADA, le CCAS d'Oloron Sainte-Marie a bénéficié d'une subvention de 25.000 € versée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Pyrénées-Atlantiques.

Afin d'indemniser la Ville pour les frais engendrés par l'occupation de ces locaux par l'OGFA (loyers, frais de maintenance, assurance, fluides divers, frais de personnel des agents des services techniques pour l'entretien), il est proposé que le CCAS reverse à la commune une somme de 8.000 €.

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **DECIDE** de solliciter auprès du CCAS d'Oloron Sainte-Marie le versement d'une indemnité de 8.000 €, au titre de l'occupation de locaux appartenant à la Ville par le Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile, géré par l'OGFA,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 12 décembre 2018.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 18/12/2018



Le Maire,



Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 17/12/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/12/2018